



imsat

Institut Méditerranéen du Sport
de l'Animation et du Tourisme

Document d'informations

Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

DEJEPS

→ Spécialité « *Perfectionnement Sportif* »

→ Mention ***Tennis***



Ce document précise et définit :

- Le DE JEPS Tennis et le cursus de formation proposé à l'IMSAT
- Les modalités d'accès à la formation : Conditions d'accès / Liste des pièces à fournir / Tests de sélection
- Annexes :
 - Annexe 1 : Attestation Engagement d'accueil du candidat
 - Annexe 2 : Attestation du tuteur
 - Annexe 3 : Certificat Médical

Qu'est-ce que le DEJEPS Tennis ?

• Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports, est un diplôme d'État inscrit au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles.

• Le Diplôme d'État Mention Tennis confère à son titulaire le droit d'enseigner le tennis à titre rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité territoriale, ou à titre libéral (loi du 16 juillet 1984 modifiée art.43).

De par sa formation un DEJEPS Tennis doit être capable de :

- Intervenir auprès de tous les publics (enfant, adolescent, adulte, troisième âge) et à tous les niveaux d'expertise (débutant, entraînement, perfectionnement...)
- Conduire un projet d'animation, d'initiation et d'enseignement tennistique
- Entraîner et accompagner les joueurs jeunes et adultes, pratiquant la compétition
- Garantir la sécurité des personnes dont il est responsable
- Adapter son activité aux besoins des publics dont il connaît les motivations, les attentes et les caractéristiques
- Participer au fonctionnement du club par la mise en œuvre de projets sportifs, d'animations et de développements.
- Assurer la préformation et le suivi de la formation des CQP AMT du club.
- Participer au développement de la pratique du tennis au plan local.

L'IMSAT propose un cursus de formation sur 22 mois :

La formation s'étend sur de Septembre à Juin n+2 avec présence en centre de formation 2 à 4 jours par semaine selon les périodes. Cependant, en fonction des attentes, du niveau et des compétences initiales des stagiaires, ce cursus peut être aménagé par l'équipe pédagogique sous la forme d'un plan individualisé de formation.

La formation se déroule sur l'un des deux sites suivants :

- ✓ **83** → **IMSAT Toulon** (CST Tennis)
- ✓ **06** → **IMSAT Nice** (Lawn Tennis Club)

La partie spécifique Tennis comprend des activités telles que le Mini tennis / Initiation et perfectionnement / Entraînement / Préformation et formation des CQP AMT / Participation au développement, à l'animation et au projet du club tennis.

Contenu de la formation : Le référentiel de certification du DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention Tennis

- UC 1 : Concevoir un projet d'action
- UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC 3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- UC 4 : Encadrer le tennis en sécurité

Les " plus " de l'IMSAT : 👍

- ✓ Aucun frais d'inscription
- ✓ Une équipe expérimentée permanente
- ✓ 9 courts de tennis en Terre Battue dont 4 couverts
- ✓ Un réseau partenarial conséquent
- ✓ Des mises en situation pédagogique en condition réelle (*publics variés à disposition*)
- ✓ Des infrastructures adaptées et renouvelées
- ✓ Possibilité de restauration sur place

Financement de la formation ?

En bénéficiant d'un contrat d'apprentissage (pour les moins de 26 ans) ou de professionnalisation (18 ans et plus), la formation est intégralement prise en charge par l'employeur.

Après réussite des tests de sélection, vous pouvez honorer un contrat avec une association sportive dans la mesure où celle-ci est en accord avec les conditions de l'alternance fixées par l'IMSAT.

Au regard de votre situation sociale et professionnelle, de nombreuses possibilités de financement sont envisageables, nous les étudions au cas par cas. N'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'accès à la formation

(Sous réserve d'habilitation par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de la région PACA)

I – Conditions d'accès

- Vous devez satisfaire aux conditions d'accès du DEJEPS Tennis:
 - Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation.
 - Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les -25 ans)
 - Être titulaire du P.S.C. 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou A.F.P.S. ou B.N.S. ou S.S.T en cours de validité
 - Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives et du tennis
 - Être licencié à la Fédération Française de Tennis.
 - Être (ou avoir été) classé 15/2 **OU** Attestation FFT stipulant le prochain classement
 - Être titulaire du CQP AMT **OU** Justifier d'une expérience d'enseignement du tennis d'au moins 90h
- Vous devez disposer d'un financement
- La formation étant conduite selon le principe de l'alternance, vous devez présenter une structure (privée ou associative) vous accueillant pour les heures de stage en situation professionnelle encadrées par un(e) tuteur(trice) qualifié(e) (*Voir annexes 1 et 2*), et validé(e) par le centre de formation. Ces structures doivent répondre aux critères de qualité mentionnés dans la charte de l'alternance du CFA.
- Vous devez satisfaire à l'ensemble des tests de sélection (voir détail ci-après)
- Votre dossier de candidature complet et dûment rempli doit être rendu en deçà des dates limites.

Liste des pièces à fournir :

- La fiche de candidature dûment remplie et signée
- 5 enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- 3 photos d'identité portant vos nom(s) et prénom(s) au verso
- 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité recto/verso ou du titre de séjour **en cours de validité**
- Attestation de droit de la sécurité sociale (*CPAM, RSI ou autre*)
NB : La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance d'accident corporel et responsabilité civile
(*Voir avec votre assureur, les dates mentionnées doivent couvrir la période de formation*)
- Photocopie du diplôme du P.S.C.1 (*Prévention et Secours Civiques de niveau 1*) ou équivalent
NB : l'initiation effectuée lors de la Journée défense et citoyenneté n'est pas recevable.
- Certificat de la *Journée défense et citoyenneté* (*Pour les -25 ans*)
- Photocopies des diplômes obtenus et attestations diverses (*scolaires, universitaires, sportifs...*)
- Un document de 5 pages maximum comportant :
 - Votre Curriculum Vitae
 - Une lettre de motivation
 - Un descriptif détaillant votre projet professionnel et votre expérience pratique et pédagogique dans les activités spécifiques à la formation choisie.

Documents spécifiques :

- Un certificat médical, daté de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique, à l'animation et à l'encadrement des activités propres à la formation choisie : Utiliser l'exemplaire joint en annexe 3 - **OBLIGATOIRE pour le passage des tests.**
- Photocopie de la licence FFT (Fédération française de Tennis)
- Attestation de classement à 15/2 ou supérieur (cf. service classement de la FFT) ou Attestation FFT stipulant le prochain classement
- Photocopie du diplôme de CQP AMT ou attestation d'enseignement de tennis d'au moins 90h
- Attestation d'une structure d'alternance s'engageant à prendre le candidat en stage (annexe 1)
- Attestation du tuteur de stage (annexe 2) et photocopie de son diplôme.

II - Satisfaire aux tests de sélection :

La sélection s'opérera en deux temps : les exigences préalables et les tests propres à l'IMSAT

1. Vérification des Exigences préalables à l'entrée en formation

(cf. instruction 06-062JS)

Le candidat classé ou ayant été classé à 15/2 et au-dessus (y compris au dernier classement intermédiaire). Il doit fournir une attestation de classement à demander au service classement de la FFT.

OU le candidat possédant des résultats lui permettant de monter au prochain classement annuel. Il doit adresser une feuille de résultats complète (victoires et défaites) de la saison en cours (formulaire spécial ou palmarès téléchargeable sur le site internet de la FFT) à la commission fédérale de classement. Si la montée est certaine, la commission fédérale de classement établit une attestation de montée.

ET le candidat doit posséder le CQP AMT ou une attestation d'enseignement de tennis d'au moins 90h.

2 - Tests de sélection propres à l'organisme de formation IMSAT

(Obligatoire pour les candidats postulant à l'IMSAT)

➤ **Démonstration technique d'une durée de 30 minutes**

Démonstration technique en jeu des différents coups du tennis. Ce test doit permettre de vérifier que le candidat possède une maîtrise technique suffisante pour enseigner le tennis à tous les publics.

➤ **Épreuve pédagogique d'une durée de 30 minutes suivie de 10 minutes d'entretien**

Réalisation d'une séance pédagogique pour un groupe de 4 à 8 joueurs. Ce test doit permettre de vérifier la capacité du candidat à gérer un groupe en respectant les règles de sécurité.

➤ **Épreuve physique** : test du Luc Léger

➤ **Entretien avec le jury sur la base d'un document dactylographié**

Ce document devra faire obligatoirement apparaître les éléments suivants :

- ➔ Ce que je sais et ce que j'attends de la formation en contrôle continu
- ➔ Ce que j'ignore, mais qui me servira à la bonne conduite de l'organisation et à la mise en œuvre de mes apprentissages et de ma vie professionnelle.
- ➔ Les diverses questions pratiques que je me pose sur mon accessibilité à cette formation
 - ✓ Quel est l'état de mes connaissances théoriques ?
 - ✓ Quelle est ma disponibilité actuelle ?
 - ✓ Pourquoi dois-je suivre une telle formation ?
 - ✓ Quel est le rôle que je veux jouer ?
 - ✓ Comment conçois-je mon rôle d'éducateur ?

➤ **Épreuve écrite d'une durée de 30 minutes**

Rédaction d'un courrier ou d'un courriel afin de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit.

Le Positionnement :

Après les tests de sélection, les stagiaires participent à deux semaines de positionnement. Pendant cette période, ils sont mis en situation d'animation et d'encadrement à travers des activités multisports et tennistiques. Cette phase a pour but de les préparer aux activités qu'ils devront assurer pendant leur stage de mise en situation pédagogique au sein d'un club de tennis.

Le positionnement est aussi une période de référence pour le repérage des compétences déjà acquises et la détermination d'un parcours individuel de formation (choix des supports de pratique, plan de formation, allègements éventuels...).

NB : A l'issue de la sélection et des séquences de positionnement, un plan individuel de formation (P.I.F.) sera établi et le site de formation sera choisi : IMSAT - Site de Toulon (Grande Tourrache La Garde) ou IMSAT – Site de Nice (Nice LTC)



imsat

Institut Méditerranéen du Sport
de l'Animation et du Tourisme

**Pour tout complément d'information,
n'hésitez pas à nous contacter :**

Par téléphone : 04.94.75.24.15

Par email : contact@imsat.fr

Par courrier : IMSAT- Campus de la Grande Tourrache, BP 253, 83078
Toulon Cedex 9

Sur place : IMSAT- Campus de la Grande Tourrache, Avenue François
Arago, ZI Toulon Est 83130 La Garde

Attestation Engagement d'accueil du candidat

Je soussigné(e)
(NOM – Prénom du Responsable de la structure)

Responsable de la structure (*statut juridique, nom, coordonnées*)
.....
.....
.....

m'engage à accueillir Mme, Mlle ou M....., candidat(e) à la formation au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Tennis (DEJEPS Tennis), pour son stage de mise en situation pédagogique

rémunéré par contrat
(*type de contrat*)

non rémunéré.

Date, tampon et signature :

Attestation du tuteur

Mission du tuteur(trice) :

Le tuteur a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider les stagiaires pendant leur séjour dans l'entreprise ou l'association. De plus, il veille au respect de leur emploi du temps et assure, dans les conditions prévues par le contrat, la liaison entre les organismes de formation et les salariés de la structure d'accueil qui participent aussi à la formation du stagiaire par l'acquisition de compétences professionnelles et/ou l'initiation aux différentes activités professionnelles.

Je soussigné(e)

(Nom – Prénom du tuteur)

titulaire du (des) diplôme(s)*

(dans le domaine des activités tennistiques)

et titulaire de la carte professionnelle en cours de validité,

N° de la carte pro :

M'engage :

- à mettre en œuvre les conditions de réussite de l'accueil du stagiaire,
- à organiser le parcours de formation du stagiaire en fonction des objectifs de formation et dans le respect des certifications visées,
- à utiliser les différents supports de liaison avec le centre de formation,
- à faciliter et favoriser l'acquisition de compétences,

auprès de Me, Melle ou M.

(Nom – Prénom du stagiaire)

durant toute sa formation au DEJEPS mention Tennis.

Renseignements complémentaires :

Tel port : _____ Tel 2 : _____

E-mail :

Veillez à écrire lisiblement

Date et signature du tuteur(trice) :

* La personne désignée comme tuteur doit être au minimum titulaire du B.E.E.S. niv.1 Tennis ou DEJEPS Tennis depuis plus de 2 ans

Certificat médical

Document obligatoire pour les tests et/ou à l'entrée en formation



Pour être valable à l'inscription, ce certificat doit être daté de moins de 3 mois à la date de clôture des dossiers de candidature.

Partie à remplir par le médecin

Je soussigné (e) :

.....
(Nom-Prénom)

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Mme Mlle M.

.....
(Nom-Prénom)

Et avoir constaté que son état de santé ne présente pas de contre-indications à la pratique, à l'animation et à l'encadrement :

des activités physiques et sportives et du tennis

A..... Le

SIGNATURE ET CACHET